

## Directives de placement

### **OBLIGATIONS EMERGING MARKETS (OEM)**

#### 1. OBJECTIF ET INDICE DE REFERENCE

- OBLIGATIONS EMERGING MARKETS est un groupe de placements géré activement, composé d'emprunts des marchés émergents libellés en monnaies locales.
- L'indice de référence est le JP Morgan GBI EM Global Diversified.

#### 2. DIRECTIVES DE PLACEMENT

- Les placements se concentrent sur des emprunts d'Etat des marchés émergents libellés en monnaies locales et doivent être effectués dans des titres pour lesquels il existe un marché liquide.
- La quote-part des positions hors indice de référence ne peut dépasser 10% du groupe de placements.
- Sont admis aussi bien les investissements directs que les investissements dans des véhicules collectifs. Le groupe de placements peut en principe être investi à 100% dans des véhicules collectifs.
- Le groupe d'investissement peut investir jusqu'à 100% dans un organisme de placement collectif à condition qu'il soit contrôlé par la FINMA ou autorisé par une autorité de surveillance étrangère avec laquelle la FINMA a conclu un accord conformément à l'article 120, paragraphe 2, lettre e, de la loi du 23 juin 2006 sur les placements collectifs de capitaux.
- Des instruments dérivés standardisés ou non standardisés peuvent être utilisés pour mettre en œuvre la politique de placement. Ces transactions peuvent être conclues en bourse sur un autre marché réglementé ouvert au public ou de gré à gré avec une banque ou un établissement financier spécialisé dans ce genre de transactions (OTC).
- Une attention particulière est accordée à la diversification. Le portefeuille doit être investi dans au moins 15 débiteurs.
- Les créances par débiteur ne dépassent pas 10% du groupe de placements. Si la pondération d'un émetteur dans l'indice de référence est d'au moins 10%, elle peut être dépassée d'un maximum de 5 points de pourcentage. La pondération maximale par emprunteur ne peut dépasser 20%.
- Le rating moyen du portefeuille selon Moody's est d'au minimum BBB-.



# Directives de placement

- Le portefeuille peut détenir des dépôts à terme fixe, des placements sur le marché monétaire et des avoirs en compte courant en francs suisses auprès de banques de premier ordre en Suisse ou à l'étranger.
- Le groupe de placements est en principe intégralement investi.
- L'unité de calcul du groupe de placements est le franc suisse.

Situation au 31.07.2019